



Solutions  
optimales pour  
le 3<sup>e</sup> pilier

## Zurich Life

# La prévoyance avec Zurich

(2011/12)

La vie sourit à ceux qui anticipent. C'est pourquoi il vaut la peine de poser tôt les jalons d'une retraite confortable. Souvent, le premier et le deuxième pilier ne suffisent pas à maintenir le niveau de vie antérieur. De surcroît, les coups du sort tels que le décès ou l'invalidité sont impondérables. Il est toutefois possible de se prémunir contre les répercussions financières de tels événements.

Quelle que soit votre vision de l'avenir, Zurich vous propose de nombreuses solutions de prévoyance individuelles.

### Le système de prévoyance suisse

1 <sup>er</sup> pilier	2 <sup>e</sup> pilier	3 <sup>e</sup> pilier
Prévoyance de l'État	Prévoyance professionnelle	Prévoyance personnelle
Minimum vital	Maintien du niveau de vie habituel	Complément individuel
AVS/AI PC	LPP LAA	Prévoyance liée (pilier 3a) Prévoyance libre (pilier 3b)

#### 1<sup>er</sup> pilier: prévoyance de l'État

La prévoyance étatique comprend:

AVS (rente minimale annuelle): CHF 13'920

AVS (rente maximale annuelle): CHF 27'840

- AI: assurance-invalidité
- PC: prestations complémentaires

Le but du premier pilier est de garantir le minimum vital.

#### 2<sup>e</sup> pilier: prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle obligatoire (2<sup>e</sup> pilier), conjuguée aux prestations de l'AVS/AI (1<sup>er</sup> pilier), a pour but de permettre le maintien de façon appropriée du niveau de vie habituel. Or, il s'avère que les prestations de la prévoyance professionnelle sont souvent basses.

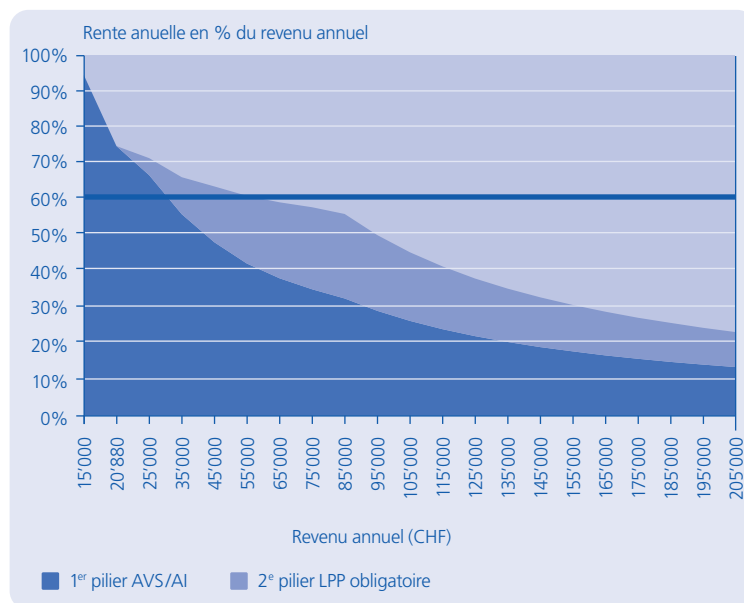
#### 3<sup>e</sup> pilier: prévoyance personnelle

Sans 3<sup>e</sup> pilier, de considérables lacunes de prévoyance peuvent apparaître.

Il convient donc de diminuer ces lacunes afin de ne pas avoir à restreindre votre niveau de vie et d'assurer l'avenir financier de votre famille s'il devait vous arriver quelque chose. Les conseillers à la clientèle de Zurich disposent des connaissances mais aussi des outils nécessaires à une analyse précise de votre situation en matière de prévoyance ainsi qu'à l'élaboration d'une solution répondant à vos besoins.

## Lacunes de prévoyance

Le graphique ci-contre illustre les prestations des premier et deuxième piliers ainsi que la lacune de prévoyance par rapport au revenu antérieur, que peut couvrir le 3<sup>e</sup> pilier.



Exemple:

Susanne H., 43 ans, est célibataire. Son revenu annuel s'élève à CHF 84'000. Dès sa mise à la retraite, elle touchera chaque année une rente de vieillesse AVS maximale de CHF 27'840 ainsi qu'une rente annuelle de CHF 22'560 conformément au règlement de sa caisse de pension. Son revenu annuel à la retraite s'établira donc à CHF 50'400. Il lui manquera environ 40% par rapport à son revenu antérieur.

D'autres lacunes de prévoyance peuvent également survenir en cas de décès ou d'incapacité de gain.

## Solutions de Zurich pour le 3<sup>e</sup> pilier

Avec le troisième pilier privé, vous assurez votre niveau de vie à votre retraite et offrez une protection financière contre les coups du sort à vous-même ainsi qu'à vos proches, grâce à la constitution ciblée d'un patrimoine et à la couverture individuelle des risques. Ces opérations peuvent s'accompagner d'avantages fiscaux. Plus vous démarrez tôt, plus vous pourrez atteindre facilement vos buts. Que vous optiez pour le pilier 3a (prévoyance liée) ou 3b (prévoyance libre), nous vous conseillons de manière optimale pour qu'aujourd'hui déjà, vous puissiez vous réjouir de demain.

## Solutions de prévoyance avec couverture d'assurance

### Assurances d'épargne et de risque intégrées

- Assurance vie mixte
- Assurance en cas de vie
- Assurance vie liée à des fonds de placement
- Assurance pour enfant

### Assurances de risque pur

- Assurance en cas de décès
- Assurance en cas d'incapacité de gain
- Assurance pour enfant

### Assurances de rente

- Rente de vieillesse

La plupart de nos produits peuvent être souscrits en tant que solution 3a ou 3b.

## Solutions de prévoyance et de placement sans couverture d'assurance

- Zurich Select Portfolio
- Target Investment Fund
- Compte de prévoyance 3a (Fondation Bancaire Zurich Invest)

## Autres informations importantes

### Avantages d'une assurance

Taux d'intérêt garanti dans les assurances d'épargne et de rente (à l'exception de l'assurance vie liée à des fonds), couverture d'assurance en cas de décès et d'incapacité de gain, libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain suivant les besoins personnels.

### Exemple: réaliser une économie d'impôt avec l'assurance de prévoyance liée (pilier 3a)

Calcul de l'économie d'impôt pour un père de famille résidant à Zurich.

Montant investi chaque année dans le pilier 3a: CHF 6'682.

Revenu imposable sans pilier 3a: CHF 90'000, avec pilier 3a: CHF 83'318.

Impôts sur le revenu sans pilier 3a: CHF 11'631, avec pilier 3a: CHF 10'120.

Soit une économie d'impôt de CHF 1'511 par an.

## Comparatif prévoyance liée (3a) – prévoyance libre (3b)

	Prévoyance liée	Prévoyance libre
<b>Cercle de personnes</b>	Tous les salariés et indépendants assujettis à l'impôt et à l'AVS en Suisse jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite AVS	En principe toutes les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein ainsi que les frontaliers. Des conclusions avec des personnes résidant à l'étranger sont possibles si certaines conditions sont satisfaites.
<b>Déductions des cotisations de prévoyance du revenu</b>	Les personnes actives couvertes par la prévoyance professionnelle peuvent déduire CHF 6'682 au maximum. Les personnes actives sans prévoyance professionnelle peuvent déduire jusqu'à 20% du revenu de leur activité lucrative, au maximum CHF 33'408.	Dans le cadre des taux forfaitaires usuels
<b>Durée</b>	Les prestations de vieillesse peuvent être versées au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. Elles échoient au plus tard à l'âge ordinaire de la retraite AVS.  Les personnes travaillant au-delà de l'âge ordinaire de la retraite AVS peuvent reporter le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum et continuer de cotiser au pilier 3a tout en bénéficiant des déductions fiscales. Elles doivent pour cela apporter la preuve de leur activité lucrative.	Libre choix (une durée minimale est fixée pour certains produits)

## Comparatif prévoyance liée (3a) – prévoyance libre (3b)

	Prévoyance liée	Prévoyance libre
<b>Résiliation</b>	Une résiliation anticipée n'est possible que dans certains cas tels que: <ul style="list-style-type: none"><li>• Abandon de l'ancienne activité lucrative indépendante et début d'une activité indépendante différente</li><li>• Rachat dans une institution de prévoyance du 2<sup>e</sup> pilier</li><li>• Financement de la propriété du logement pour ses propres besoins</li><li>• Départ définitif de la Suisse</li><li>• En cas d'invalidité dans certaines circonstances</li></ul>	Possible (tenir compte de la déduction de rachat)
<b>Mise en gage</b>	Possible uniquement pour financer l'achat d'un logement pour ses propres besoins	Possible
<b>Clause bénéficiaire</b>	Fixée par la loi	Libre choix
<b>Impôt sur la fortune</b>	Non	Valeur de rachat

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 060 161 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker.  
[www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA  
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 060 161, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.



*Because change happenz*®